



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
24 juin 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 11 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies :

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies figurant dans le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session et a pris note des difficultés signalées dans ce domaine et des enseignements tirés de l'expérience¹.
2. Le SBI s'est félicité de l'appui que le FEM continuait d'apporter à la mise au point et au transfert de technologies, y compris l'innovation. Il s'est également félicité de la collaboration en cours entre les centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques et le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC). Il a encouragé le FEM, les centres régionaux et le CRTC à continuer de collaborer en vue d'apporter un appui supplémentaire aux pays en développement parties pour qu'ils donnent plus d'ampleur à leurs mesures en matière de technologie en vue de renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation, de manière équilibrée.
3. Le SBI a pris note des informations fournies dans le rapport mentionné au paragraphe 1 ci-dessus sur la collaboration entre les centres de liaison du FEM et les entités nationales désignées pour la mise au point et le transfert de technologies en réponse à une invitation qu'il avait lancée à sa quarante-septième session² et s'est prononcé en faveur d'une intensification de la collaboration afin de renforcer la cohérence entre l'appui fourni par le FEM et celui fourni par le CRTC aux activités de transfert de technologies. Il a également encouragé le FEM et le CRTC à faciliter cette collaboration, selon qu'il conviendrait.
4. Le SBI a également pris note du rapport du Comité exécutif de la technologie (CET) sur l'évaluation actualisée du Programme stratégique de Poznan³, entreprise dans le but de renforcer l'efficacité du Mécanisme technologique. Il s'est félicité des informations sur l'expérience acquise et les enseignements qui en avaient été tirés énoncés dans le rapport, et a encouragé les acteurs concernés à examiner les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, y compris les difficultés rencontrées, concernant chaque centre régional.

¹ FCCC/CP/2018/6.

² FCCC/SBI/2017/19, par. 90 a).

³ FCCC/SBI/2019/7.



5. Le SBI a invité le CRTC et le CET à inclure dans leur rapport annuel commun pour 2019 des informations sur la manière dont ils traiteraient à l'avenir les messages les plus importants et les recommandations pertinentes figurant dans le rapport mentionné au paragraphe 4 ci-dessus.

6. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen des recommandations figurant dans le rapport mentionné au paragraphe 4 ci-dessus à sa cinquante et unième session, prévue en décembre 2019.

7. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse actualisé sur l'évaluation des besoins technologiques, y compris les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques des Parties qui avaient participé à la phase II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, en tenant compte de l'évaluation finale des phases I et II du projet, pour examen à sa cinquante-deuxième session, prévue en juin 2020.
